

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--  
**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18 H 15**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2 - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Indemnisation Monsieur Bastien LEPILEUR (Rap. Mme HEURTAUX)
- b) Dissolution SEM MILLESIUM'EVENEMENTS (Rap. M. FROMM)
- c) Indemnisation de sinistre pour Madame MERAT (Rap. Mme HEURTAUX)
- d) Créations et suppressions modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- e) Avenant n° 1 à l'autorisation d'intervention futur éco-quartier Beausoleil (Rap. M. le Maire)
- f) Rédaction du Document Unique Convention avec le Centre de Gestion demande de subvention auprès du FNP (Rap. Mme HEURTAUX)
- g) Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne approbation des statuts suite à son déménagement (Rap. M. MAIRE)
- h) Décision modificative n° 3 – exercice 2012 (Rap. M. RODRIGUES)
- i) Garanties d'emprunts auprès de la caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A. d'HLM –Le Toit Champenois squares CHOPIN et BERLIOZ (Rap. Mme GARZA)
- j) Garanties d'emprunts auprès de la caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d'HLM – Le Toit Champenois ZAC porte Sud rue François-BONAL (Rap. Mme GARZA)
- k) Acquisition des lots n°s 1, 3, 6, 8, 10 et 11 dépendant de l'immeuble situé 4, rue du Moulin Brulé à Epernay (Rap. Mme HEURTAUX)
- l) Convention partenariat entre la Ville d'Epernay et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay (Rap. M. le Maire)
- m) Déclassement du domaine public et cessions des emprises foncières situées rue d'Île de France à Epernay et convention financière (Rap. Mme HEURTAUX)
- n) Conventions partenariat entre la Ville d'Epernay, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, la SNCF – Réseau TER Champagne-Ardenne, M. Michel MAILLARD, SMURFIT Kappa, le Comité de l'Avenue de Champagne Et l'ASAC de Champagne (Rap. M. le Maire)
- o) Commissions Municipales d'Etudes –Commission Cadre de Vie et Développement Durable et Animation et Attractivité de la Ville remplacement d'un élu (Rap. M. le Maire)
- p) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
- q) Modification de la délibération n° 12-4045 portant garantie d'emprunt au profit de la S.A d'HLM – Le Toit Champenois (Rap. Mme GARZA)

### 3 - AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Convention avec l'association Cap Intégration (Rap. Mme LOYAUX)
- b) Classe de neige année scolaire 2012-2013 programmation (Rap. Mme LOYAUX)
- c) Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Bourse au permis de conduire  
Modification du règlement (Rap. Mme CHARIF)
- d) Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Bourse au permis de conduire  
Attribution (Rap. Mme CHARIF)
- e) Classes éco-citoyennes et ville d'Art et d'Histoire – Année 2012-2013  
Versement de subventions (Rap. Mme LOYAUX)

### 4 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention de partenariat entre la Ville d'Epervay et l'association  
« Le Salmanazar » pour l'organisation de la représentation théâtrale  
« Instants Critiques » (Rap. M. MARECHAL)
- b) Labellisation et missions de service civique année scolaire 2012-2013 (Rap. M. MARANDON)
- c) Allocation études REGURON attribution 2012 et  
bourses exceptionnelles (Rap. M. MARANDON)
- d) Subvention de compensation des mises à disposition des équipements  
sportifs (Rap. M. MARANDON)
- e) Demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment Paul Bert en  
locaux associatifs et syndicaux (Rap. M. MARECHAL)

### 5 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Dénomination de voie (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Cessation d'activités de la Fertiline (Rap. M. GUILLAUME)
- c) Inscription des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle au plan  
départemental des itinéraires de promenades et randonnées (Rap. M. le Maire)
- d) Déplafonnement de l'aide municipale pour le ravalement de façades  
15, avenue de Champagne (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Diagnostic éclairage public demande de subventions (Rap. M. SCHMIT)

### 6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

### 7 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE SUIVANT L'ARTICLE L 5211-39 DU CGCT

(Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

**Délibération n° 12-4187**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3°, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

**Délibération n° 12-4188**

**2a-INDEMNISATION MONSIEUR BASTIEN LEPILEUR**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la facture de mise en fourrière du véhicule immatriculé 45 DGF 92 acquittée par Monsieur Bastien LEPILEUR ;

Considérant que la Ville d'Eprenay a pris le 21 septembre 2012, un arrêté municipal n°1697-2012 portant permis de stationner, les 2 et 3 octobre 2012, au droit des n°s 22 à 24 inclus de la rue Jean-THEVENIN, afin de réserver 5 places de stationnement et permettre ainsi un emménagement,

Considérant que le véhicule immatriculé 45 DGF 92 appartenant à Monsieur Bastien LEPILEUR étant en stationnement gênant en raison de cet arrêté, a été mis en fourrière le 2 octobre à 8h50,

Considérant que les panneaux indiquant l'interdiction de stationner les 2 et 3 octobre 2012 n'ont été mis en place que la veille de l'interdiction, ce qui et ne laissait pas un délai d'information suffisant aux usagers de la voirie pour déplacer leur véhicule.

Considérant que la responsabilité de la Ville est engagée et qu'elle n'est pas garantie par l'assureur ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser Monsieur Bastien LEPILEUR à hauteur de 110 euros correspondant aux frais de mise en fourrière,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 6228 ASSU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3°, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

**Délibération n° 12-4189**

**2b-DISSOLUTION SEM MILLESIUM'EVENEMENTS**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1524-1,

Vu le Code de commerce,

Vu les statuts de la SEM MILLESIUM'EVENEMENTS,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de dissolution amiable de la SEM MILLESIUM'EVENEMENTS,

AUTORISE son représentant à l'assemblée générale à prendre toute décision de nature à faciliter la réalisation de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4190**

#### **2c-INDEMNISATION DE SINISTRE POUR MADAME MERAT**

#### **RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le préjudice subi par Madame MERAT, suite à l'endommagement de ses lunettes,

Vu le montant de la franchise de 100 euros, appliquée par l'assureur de la Ville et restant à sa charge,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant que cet incident est intervenu pendant le temps de travail de l'agent,

Considérant qu'il appartient à la collectivité de supporter le montant de la franchise appliquée par l'assureur de la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser Madame MERAT, du montant de la franchise de 100 euros appliquée par l'assureur de la Ville dans l'indemnisation du remplacement de ses lunettes,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 6228 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4191**

#### **2d-CREATIONS ET SUPPRESSIONS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 28 septembre 2012,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 octobre 2012,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant les avancements de grade et les nominations suite aux réussites à des examens professionnels,

Considérant la nécessité de supprimer certains postes qui ne sont plus nécessaires à la collectivité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création de onze postes d'adjoint technique de 1<sup>o</sup> classe à temps complet et deux postes d'adjoint du patrimoine de 1<sup>o</sup> classe afin de procéder aux avancements de grade et aux nominations suite aux réussites à l'examen professionnel.

Article 2.- DECIDE la suppression des postes suivants :

<b>POSTES SUPPRIMES</b>	<b>NOMBRE</b>
Attaché principal	1
Attaché principal à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires	1
Attaché	1
Conservateur en chef du patrimoine	1
Technicien principal de 2 <sup>o</sup> classe	1
Technicien	1
Assistant de conservation	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>o</sup> classe	2
Adjoint administratif de 2 <sup>o</sup> classe	3
Agent de maîtrise principal	2
Agent de maîtrise	1
Brigadier chef principal	1
Adjoint principal du patrimoine de 2 <sup>o</sup> classe	1
Animateur principal de 1 <sup>o</sup> classe	1
Adjoint d'animation de 1 <sup>o</sup> classe	1
Adjoint d'animation de 2 <sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires	1
Adjoint d'animation de 2 <sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires	5
Adjoint d'animation de 2 <sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires	1
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 <sup>o</sup> classe	1
Agent social principal de 2 <sup>o</sup> classe	1
Agent social de 1 <sup>o</sup> classe	1
Agent social de 2 <sup>o</sup> classe	1
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

Article 3.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

*Cadre d'emploi : Attachés*

Grade ; Attaché principal

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 5

Grade ; Attaché principal à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Attaché

Ancien effectif : 26

Nouvel effectif : 25

*Cadre d'emploi : Adjoint administratifs*

Grade : Adjoint administratif principal de 2° classe

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 4

Grade : Adjoint administratif de 2° classe

Ancien effectif : 29

Nouvel effectif : 26

Filière : Technique

*Cadre d'emploi : Techniciens territoriaux*

Grade : Technicien principal de 2° classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Grade : Technicien

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 6

*Cadre d'emploi : Agents de maîtrise*

Grade : Agent de maîtrise principal

Ancien effectif : 26

Nouvel effectif : 24

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 19

Nouvel effectif : 18

*Cadre d'emploi : Adjoint techniques*

Grade : Adjoint technique de 1° classe

Ancien effectif : 27

Nouvel effectif : 38

Filière : Animation

*Cadre d'emploi : animateurs*

Grade ; animateur principal de 1° classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

*Cadre d'emploi : Adjoint animation*

Grade : Adjoint d'animation de 1° classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation de 2<sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint d'animation de 2<sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint d'animation de 2<sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

#### Filière : Police Municipale

*Cadre d'emploi : Agents de police municipale*

Grade : Brigadier chef principal

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 2

#### Filière : Culturelle

*Cadre d'emploi : Conservateurs du patrimoine*

Grade : Conservateur en chef du patrimoine

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

*Cadre d'emploi : Assistants de conservation*

Grade : Assistant de conservation

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 2

*Cadre d'emploi : Adjoint du patrimoine*

Grade : Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint du patrimoine 1<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 3

#### Filière : Sociale

*Cadre d'emploi : Agents spécialisés des écoles maternelles*

Grade : Agent spécialisé principal de 2<sup>o</sup> classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 11

Nouvel effectif : 10

*Cadre d'emploi : Agents sociaux*

Grade : Agent social principal de 2° classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Grade : Agent social 1° classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Agent social de 2° classe

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 6

Article 4.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4192**

#### **2e-AVENANT N° 1 A L'AUTORISATION D'INTERVENTION FUTUR ECOQUARTIER BEAUSOLEIL**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation d'intervention en date du 2 mai 2011 conclue entre la Ville, la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, la Société Le Toit Champenois et le Conseil Général,

Considérant l'évolution des travaux dans le cadre de la réflexion sur la phase 2,

Considérant toutefois que chaque partie doit engager des travaux sur des parcelles ou emprises qui ne sont pas sa propriété,

Considérant la nécessité d'élargir le phasage des travaux aux travaux de création d'une nouvelle voirie reliant la voirie de la première phase à l'actuel chemin de Beausoleil. Seront également intégrés à l'aménagement hydraulique, la suppression du bassin actuel d'infiltration et la réalisation d'un programme d'une centaine de logements sociaux en locatifs et en accession à la propriété.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1, ci-annexé, à l'autorisation d'intervention en date du 2 mai 2011,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4193**

#### **2f-REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FNP**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment son article R 4121-1,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 26 octobre 2012,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de mener une démarche globale de prévention basée sur la réalisation du Document unique,

Considérant l'intérêt d'associer les assistants de prévention à cette démarche afin qu'ils bénéficient d'un réel transfert de compétence,

Considérant le projet de convention du Centre de gestion,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique, telle qu'exposée par le rapporteur,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec le Centre de Gestion de la Marne la convention d'accompagnement,

SOLLICITE une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL



AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 617 020 4RH400 PERS et les recettes au compte 6419 020 4RH400 PERS

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4194**

#### **2g-SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE APPROBATION DES STATUTS SUITE A SON DEMENAGEMENT**

**RAPPORTEUR : Daniel MAIRE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet des nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant que la modification de l'article 8 des statuts est rendue nécessaire afin de prendre en compte le changement de siège social,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux statuts du SIEM

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4195**

#### **2h- DECISION MODIFICATIVE N° 3 EXERCICE 2012**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2012 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

#### **BUDGET VILLE**

##### **Ajustement des crédits. Ecritures refinancement prêt 7354.**

- + 1 937 400,00 euros du **chapitre 16** compte **D** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement prêt 7354)
- + 1 937 400,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement prêt 7354)
- + 207 000,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/01/6616/FINA (intérêts bancaires et sur opérations de financement)
- + 207 000,00 euros du **chapitre 77** compte **R** MPTGENERAU/524/7788/FINA (produits exceptionnels divers)
- + 160 000,00 euros du **chapitre 040** compte **D** FIORDRES/01/21318/FINA (constructions autres bâtiments publics)
- + 160 000,00 euros du **chapitre 042** compte **R** FIORDRES/01/722/FINA (travaux en régie)
- + 160 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 160 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- - 11 880,00 euros du **chapitre 011** compte **D** VHA826/824/6228/ORUB (diverses rémunérations d'intermédiaires)

- - 5 940,00 euros du **chapitre 74** compte **R** VHA826/824/74751/ORUB (participations Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement)
- - 5 940,00 euros du **chapitre 74** compte **R** VHA826/824/7478/ORUB (participations autres organismes)

### BUDGET PARKING

#### Ajustement des crédits. Ecritures refinancement Prêt 6003.

- + 38 000,00 euros du **chapitre 16** compte **D** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement prêt 6003)
- + 38 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement prêt 6003)
- - 1 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK754/821/60632/PMUN (fourniture de petit équipement)
- + 1 500,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/01/6541/FINA (créances admises en non valeur)

### BUDGET CAMPING

#### Ajustement des crédits. Ecritures refinancement prêt 5003.

- + 66 500,00 euros du **chapitre 16** compte **D** FIDETTE/01/166/FINA ((refinancement prêt 5003)
- + 66 500,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement prêt 5003)
- + 700,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/01/66111/FINA (intérêts réglés à l'échéance)
- - 1050,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/6282/TOUR (frais de gardiennage)
- + 350,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/01/6541/FINA (créances admises en non valeur)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4196**

#### **2i1-GARANTIES D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS SQUARE CHOPIN ET BERLIOZ D'UN MONTANT DE 1 993 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt dans le cadre de la requalification urbaine des squares Chopin et Berlioz situés dans le quartier de Bernon à Epernay pour un prêt Ecoprêt Réhabilitation Amélioration Qualité de Service d'un montant de 1 993 000 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 993 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt ECOPRET REHABILITATION est destiné à financer les travaux de réhabilitation & Amélioration Qualité de Service des squares Chopin & Berlioz sur le quartier Bernon à Épernay.

### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 1 993 000 €

Durée : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt **+ 25 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

### Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3°, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4197**

#### **2i2- GARANTIES D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS SQUARE CHOPIN ET BERLIOZ D'UN MONTANT DE 1 313 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt dans le cadre de la requalification urbaine des squares Chopin et Berlioz situés dans le quartier de Bernon à Epernay pour un Prêt Renouvellement Urbain pour des travaux de résidentialisation Amélioration Qualité de Service d'un montant de 1 313 000 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Eprenay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 313 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PRU est destiné à financer les travaux de Réhabilitation et Amélioration Qualité de Service des squares Chopin et Berlioz sur le quartier Bernon à Eprenay.

### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 1 313 000 €

Durée : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**+ 60 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

### Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4198**

#### **2i3- GARANTIES D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS SQUARE CHOPIN ET BERLIOZ D'UN MONTANT DE 133 500 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt dans le cadre de la requalification urbaine des squares Chopin et Berlioz situés dans le quartier de Bernon à Epernay pour un Prêt Renouvellement Urbain pour des travaux de résidentialisation d'un montant de 133 500 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 133 500 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PRU est destiné à financer les travaux de Résidentialisation des squares Chopin et Berlioz sur le quartier Bernon à Épernay.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 133 500 €

Durée : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**+ 60 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4199**

#### **2i4- GARANTIES D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS SQUARE CHOPIN ET BERLIOZ D'UN MONTANT DE 88 500 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt dans le cadre de la requalification urbaine des squares Chopin et Berlioz situés dans le quartier de Bernon à Epernay pour un Prêt Renouvellement Urbain pour les travaux de résidentialisation des Jardins Bizet d'un montant de 88 500 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 88 500 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de

contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PRU est destiné à financer les travaux de résidentialisation des Jardins Bizet sur le quartier Bernon à Epernay.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 88 500 €

Durée : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt **+ 60 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11. 2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4200**

#### **2j1- GARANTIES D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS RUE FRANCOIS BONAL D'UN MONTANT DE 1 976 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt de 1 976 000 € pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 25 logements,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 976 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Logement Urgence Sociale (PLUS) est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs situés à Épernay – Quartier de la ZAC Porte Sud - rue François-Bonal, dans le cadre de la reconstitution de l'offre du quartier Bernon.

### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 1 976 000 €

Durée : 40 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois max.

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + **60 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période de 40 ans,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11. 2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4201**

#### **2J2- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS RUE FRANCOIS BONAL D'UN MONTANT DE 786 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt de 786 000 € pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 25 logements,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**



### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 786 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Logement Urgence Sociale (PLUS) foncier est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs situés à Épernay – Quartier de la ZAC Porte Sud - rue François-Bonal dans le cadre de la reconstitution de l'offre du quartier Bernon.

### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 786 000 €

Durée : 50 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois max.

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + **60 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période de 50 ans,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11 .2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4202**

#### **2J3- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS RUE FRANCOIS BONAL D'UN MONTANT DE 409 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt de 409 000 € pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 6 logements,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 409 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs situés à Épernay – Quartier de la ZAC Porte Sud - rue François-Bonal, dans le cadre de la reconstitution de l'offre du quartier Bernon.

### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 409 000 €

Durée : 40 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois max.

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**- 20 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période de 40 ans,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4202 bis**

#### **2j4- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS RUE FRANCOIS BONAL D'UN MONTANT DE 168 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt de 168 000 € pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 6 logements,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 168 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) foncier est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs situés à Épernay – Quartier de la ZAC Porte Sud - rue François-Bonal, dans le cadre de la reconstitution de l'offre du quartier Bernon.

### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 168 000 €

Durée : 50 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois max.

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**- 20 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période de 50 ans,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3°, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4203**

#### **2j5- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS RUE FRANCOIS BONAL D'UN MONTANT DE 292 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt de 292 000 € pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 4 logements,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 292 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Renouvellement Urbain (PRU) est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 4 logements locatifs situés à Épernay – Quartier de la ZAC Porte Sud - rue François-Bonal, dans le cadre de la reconstitution de l'offre du quartier Bernon.

### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 292 000 €

Durée : 40 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois max.

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**+ 60 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période de 40 ans,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4204**

#### **2j6- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS RUE FRANCOIS BONAL D'UN MONTANT DE 124 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt de 124 000 € pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 4 logements,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 124 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Renouvellement Urbain (PRU) foncier est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 4 logements locatifs situés à Épernay – Quartier de la ZAC Porte Sud - rue François-Bonal dans le cadre de la reconstitution de l'offre du quartier Bernon.

#### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 124 000 €

Durée : 50 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois max.

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + **60 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

#### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période de 50 ans,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4205**

#### **2j7- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS RUE FRANCOIS BONAL D'UN MONTANT DE 84 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt de 84 000 € pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un logement,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 84 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) est destiné à financer l'acquisition en VEFA d'un logement locatif situé à Epernay – Quartier de la ZAC Porte Sud - rue François-Bonal.

### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 84 000 €

Durée : 40 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois max.

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**- 20 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période de 40 ans,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.



Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3°, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4206**

#### **2j8- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS RUE FRANCOIS BONAL D'UN MONTANT DE 25 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, de garantir à 100 % un emprunt de 25 000 € pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un logement,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

#### Article 1<sup>er</sup> :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 25 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) foncier est destiné à financer l'acquisition en VEFA d'un logement locatif situé à Épernay – Quartier de la ZAC Porte Sud - rue François-Bonal.

#### Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant maximum : 25 000 €

Durée : 50 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois max.

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**- 20 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

#### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période de 50 ans,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHSET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4207**

#### **2k-ACQUISITION DES LOTS N°S 1, 3, 6, 8, 10 et 11 DEPENDANT DE L'IMMEUBLE SITUE 4, RUE DU MOULIN BRULE A EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001,

Vu la mise en œuvre du projet d'aménagement d'un point fort d'entrée de ville, mais également la mise en valeur du front bâti et des abords du Cubry,

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu les accords écrits de Monsieur et Madame HERBLIN d'une part, et de Monsieur FOUAN d'autre part,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant l'état très vétuste et dégradé de l'immeuble situé 4, rue du Moulin Brûlé,

Considérant qu'il y a urgence d'acquérir cet immeuble,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de se porter acquéreur,

- des lots n° 3, 8, et 10 appartenant à Monsieur et Madame HERBLIN, moyennant le prix principal de VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €), hors frais pour prix d'acquisition à la charge de la Ville.

- des lots 1, 6, et 11 de Monsieur FOUAN, représentant la SCI DE LA FOUANNERIE, pour le prix principal de VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €), hors frais pour prix d'acquisition à la charge de la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA 720 21 2138 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### Délibération n° 12-4208

#### **2I-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REIMS ET D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYEAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHSET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4209**

#### **2m-DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSIONS D'EMPRISES FONCIERES SITUEES RUE D'ILE DE FRANCE CONVENTION FINANCIERE**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant que dans le cadre du programme voirie 2012, rue de l'Ile-de-France, il a été proposé aux riverains concernés l'acquisition de l'emprise foncière située devant leur habitation, afin d'obtenir un alignement uniforme des constructions en limite de trottoir,

Considérant que ces emprises sont utilisées quasi exclusivement par les riverains, puisque situées immédiatement devant la sortie de garage et d'habitation des propriétaires des parcelles cadastrées section BE n° 785, 782, 781, 778, 876, 512 et 511,

Considérant l'intérêt de chacun de régulariser les cessions dans le cadre des travaux de voirie,

Considérant que la cession de ses emprises foncières dépendant du domaine public communal en raison de leur affectation nécessite préalablement leur déclassement du domaine public,

Considérant l'intérêt général de cette opération,

Considérant que ces cessions ont pour conséquence le déplacement des coffrets gaz en limite de la nouvelle propriété,

Considérant que dans le cadre des travaux de la rue d'Ile-de-France, la Ville fera réaliser les déplacements et les riverains concernés rembourseront 50 % des frais de déplacements en application d'une convention à conclure,

Considérant les courriers des riverains, situés aux n°s 13, 15, 17, 19, 21 et 23 rue de l'Ile-de-France,



Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe du déclassement du domaine public des emprises foncières délimitées par un géomètre représentant les lots n°1 d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> située devant la parcelle cadastrée section BE n° 785, n°2 d'une superficie de 58 m<sup>2</sup> située devant la parcelle cadastrée section BE n° 782, n°3 d'une superficie de 66 m<sup>2</sup> située devant la parcelle cadastrée section BE n° 781, n°4 d'une superficie de 109 m<sup>2</sup> située devant la parcelle cadastrée section BE n° 778, n°5 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> située devant les parcelles cadastrées section BE n° 876 et 512 et n°6 d'une superficie de 19 m<sup>2</sup> située devant la parcelle cadastrée section BE n° 511,

PRONONCE le déclassement du domaine public des emprises foncières susmentionnées situées rue de l'Ile-de-France,

DECIDE de céder à l'euro symbolique, sous réserves de la signature des conventions financières afférentes et de l'accord unanime des riverains, à :

-à Monsieur et Madame Philippe CHRISTOPHE, le lot n°1 d'une superficie de 48 m<sup>2</sup>, situé devant leur propriété cadastrée section BE n° 785,

-à Monsieur David THIBAULT, le lot n°2 d'une superficie de 58 m<sup>2</sup>, situé devant sa propriété cadastrée section BE n° 782,

-à Monsieur et Madame Gaston ROME, le lot n°3 d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>, situé devant leur propriété cadastrée section BE n° 781,

-à Mesdames Ginette LAURENT, Sylvette LEMAITRE, Patricia GIRARDIN, Dominique OUDARD et Nadine BAILLOT ainsi que Monsieur Denis LAURENT, le lot n°4 d'une superficie de 109 m<sup>2</sup>, situé devant leur propriété cadastrée section BE n° 778,

-à Madame Nadia MOURADI, le lot n°5 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, situé devant sa propriété cadastrée section BE n° 876 et 512,

-à Monsieur Michel MASSIN, le lot n°6 d'une superficie de 19 m<sup>2</sup>, situé devant sa propriété cadastrée section BE n° 511,

DIT que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs, ainsi que 50 % des frais de déplacement des coffrets gaz,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les promesses de vente et/ou les actes de vente des emprises concernées,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à conclure et à signer les conventions financières ci-annexées aux fins de se faire rembourser 50 % des frais de déplacements des coffrets gaz en limite de domaine public, travaux réalisés par la Ville,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte EV706/822/70878/VOIR/ILEFRANCE.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4210**

#### **2n1-CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

CONSIDERANT que les Habits de Lumière organisés par la Ville d'Epernay se déroulent du 14 au 16 décembre 2012,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés souhaitant apporter leur soutien et promouvoir la manifestation Habits de Lumière 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Conseil régional de Champagne-Ardenne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3°, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4211**

#### **2n2- CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SNCF – RESEAU TER CHAMPAGNE-ARDENNE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

CONSIDERANT que les Habits de Lumière organisés par la Ville d'Epernay se déroulent du 14 au 16 décembre 2012,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés souhaitant apporter leur soutien et promouvoir la manifestation Habits de Lumière 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la SNCF – réseau TER Champagne-Ardenne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4212**

#### **2n3- CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET M. MICHEL MAILLARD**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

CONSIDERANT que les Habits de Lumière organisés par la Ville d'Epernay se déroulent du 14 au 16 décembre 2012,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés souhaitant apporter leur soutien et promouvoir la manifestation Habits de Lumière 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec M. Michel Maillard,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4213**

#### **2n4- CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET SMURFIT KAPPA**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

CONSIDERANT que les Habits de Lumière organisés par la Ville d'Epernay se déroulent du 14 au 16 décembre 2012,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés souhaitant apporter leur soutien et promouvoir la manifestation Habits de Lumière 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Smurfit Kappa,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11. 2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4214**

#### **2n5- CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY LE COMITE DE L'AVENUE DE CHAMPAGNE ET L'ASAC**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

CONSIDERANT que les Habits de Lumière organisés par la Ville d'Epernay se déroulent du 14 au 16 décembre 2012,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés souhaitant apporter leur soutien et promouvoir la manifestation Habits de Lumière 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Comité de l'Avenue de Champagne et l'ASAC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4215**

#### **2o- COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDES ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE REPLACEMENT D'UN ELU**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la demande de Michel DE LILLO de ne plus siéger aux Commissions municipales « Animation et Attractivité de la Ville » et « Cadre de vie et Développement durable »,

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement dans les commissions précitées,

Considérant la candidature de Monsieur Jérémie THEVENIN, pour la commission « Animation et Attractivité de la Ville »,

Considérant la candidature de Monsieur El Mostapha LAADAM, pour la commission « Cadre de Vie et Développement Durable »,

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

DESIGNE :

- Monsieur Jérémie THEVENIN, membre de la commission « Animation et Attractivité de la Ville » à l'unanimité des votants.
- Monsieur El Mostapha LAADAM, membre de la commission « Cadre de vie et Développement durable » à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### Délibération n° 12-4216

#### 2p- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 23 octobre 2012 et de la commission Affaires Sociales et Education du 14 novembre 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

##### 1) Subventions d'action

#### Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (part Etat FISAC)	<b>998,72 €</b>
Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°14 (5ème et dernier acompte)	
Animations Epernay, Semaine du goût (solde du versement)	150,25 €
Animations Epernay, Fêtes 12 (solde du versement)	848,47 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	
- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville)	<b>1 611,16 €</b>
Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°14 (4ème acompte)	
Animations Epernay, Semaine du goût (solde du versement)	180,30 €
Animations Epernay, Fêtes 12 (solde du versement)	1 430,86 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	
- Participation au Fêtes de Noël (hors dispositif FISAC)	<b>16 000 €</b>
Solde de subvention d'action en fonctionnement	
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER	

#### Office de tourisme Epernay Pays de Champagne

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Etat FISAC)	<b>9 000 €</b>
--	----------------

Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°15

Animations touristiques Epernay, Pique nique en Ville,  
plans et application Iphone 7 500 €  
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCTOURIS

Tranche 1 – Investissement – Fiche n°15

Animations touristiques Epernay, Bornes interactives mobiles 1 500 €  
Imputation budgétaire : VDE 902 94 20422 DECO OUHCTOURIS

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville) 18 000 €

Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°15

Animations touristiques Epernay, Pique nique en Ville, 7 500 €  
plans et application Iphone  
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCTOURIS

Tranche 1 – Investissement – Fiche n°15

Animations touristiques Epernay, Bornes interactives mobiles 10 500 €  
Imputation budgétaire : VDE 902 94 20422 DECO OUHCTOURIS

**Association Philatélique Sparnacienne**

1 000 €

- Participation à l'organisation de l'exposition internationale d'histoire postale Marcophilex,  
les 20 et 21 octobre 2012  
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

**Société Philharmonique de Champagne**

2 000 €

- Participation au projet concert spectacle West Side Story  
les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2012  
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

**Collège Terres Rouges – Réseau de Réussite Scolaire**

5 000 €

- Participation au projet « Des quartiers qui bougent » (2011-2012)  
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

**Association Bernon Loisirs**

200 €

- Participation au projet « Balcons de Noël »  
Imputation budgétaire : 65748 824 VCV 832 CVIL Action

**L'Ablette**

500 €

- Participation à l'organisation de la Fête nationale de la pêche  
le 5 juin 2012  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Epernay Badminton Club**

500 €

- Participation à l'organisation de la 17<sup>ème</sup> cuvée sparnacienne

des 3 et 4 novembre 2012 à Epernay  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Jogging Club d'Epernay** 1 000 €

- Participation à l'organisation du 17<sup>ème</sup> Sparnatrail,  
le 1<sup>er</sup> novembre 2012  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subventions exceptionnelles

**Le Salmanazar** 32 210 €

- Soutien à l'activité artistique  
Imputation budgétaire : 65748 313 CAC313 SUBCONVENTION

**Champagne Châlons Reims Basket** 2 500 €

- Participation à organisation d'un match de gala professionnel  
le 7 septembre 2012  
Imputation budgétaire : 65748 824 VCV 832 CVIL Action

**Champagne et vélo** 500 €

- Participation à l'organisation du 1<sup>er</sup> Champagne Cross Tour les 22 et 23 décembre 2012  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

**Collège Terres Rouges** 1 034 €

- Participation au projet santé mis en place par les infirmières des collèges et lycées pour  
l'année 2012-2013  
Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 SANTE

**Plate-forme d'Education et de Prévention Santé (PEPS)** 3 840 €

- Participation à la mise en place d'une formation des éducateurs au repérage des conduites  
addictives chez les jeunes  
Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 SANTE

**Plate-forme d'Education et de Prévention Santé (PEPS)** 3 960 €

- Participation à la mise en place d'une formation première approche de la notion de souffrance  
psychique, vers la constitution d'un réseau  
Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 SANTE

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la  
présente copie est conforme à la délibération  
inscrite au registre et dont le compte rendu  
a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213  
du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4217**

#### **2q-MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 12-4045 PORTANT GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA S.A D'HLM LE TOIT CHAMPENOIS**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération n° 12-4045 du 24 septembre 2012, portant garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, d'un montant de 480 000 €,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois en date du 15 novembre 2012, d'apporter une modification sur cette délibération en ajoutant dans l'article 3 les modalités de paiement des intérêts courus sur la durée de préfinancement,

Considérant la nécessité de compléter la délibération n°12-4045 du 24 septembre 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de compléter la délibération n°12-4045 du 24 septembre en son article 3 de la manière suivante :

« Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunt est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période »

Les autres mentions restant inchangées.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### Délibération n° 12-4218

#### **3a-CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CAP INTEGRATION**

##### **RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education Affaires Sociales, en date du 14 novembre 2012

CONSIDERANT que les enfants porteurs de handicap sont régulièrement accueillis dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés par la Ville d'Epernay,

CONSIDERANT que l'Association CAP intégration propose la mise à disposition d'auxiliaires d'intégration afin de permettre un accueil privilégié des enfants en situation de handicap et d'apporter une aide auprès de l'équipe d'encadrement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap par une auxiliaire d'intégration de l'association « CAP Intégration Marne » dans les Accueils de Loisirs sans Hébergement de la Ville d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée avec l'association « CAP Intégration Marne » régissant l'intervention des auxiliaires d'intégration dans les structures d'accueils de loisirs de la Ville d'Epernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4219**

#### **3b- CLASSES DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 PROGRAMMATION**

#### **RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 14 novembre 2012,

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, propose aux enseignants volontaires de partir en classes de neige avec leurs élèves,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la programmation de 2 classes de neige

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6574.64.2EC233 du budget,

DIT que la recette sera imputée résultant des participations familiales sur le compte 7066 EC 233 ENSE.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4220**

#### **3c- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE MODIFICATION DU REGLEMENT**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009 et 28 juin 2010 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 14 novembre 2012,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Considérant la nécessité de faire évoluer le dispositif en apportant certaines modifications,

Entendu l'exposé du rapporteur,



Après en avoir délibéré,

ADOPTE les modifications suivantes apportées au dispositif "bourse au permis de conduire", et par conséquent les nouvelles dispositions apportées à la charte d'engagements et à la convention de partenariat :

- *Annulation de la bourse :*

Le délai laissé au bénéficiaire pour s'inscrire dans une auto-école et commencer les heures de contrepartie avant annulation de la bourse est ramené à 3 mois.

Une fois la formation commencée, le bénéficiaire doit suivre régulièrement les cours de code et réaliser la majorité des heures de bénévolat au cours des 9 premiers mois. Dans le cas contraire, une tentative de remobilisation sera effectuée et un délai supplémentaire de 3 mois sera accordé au bénéficiaire. A l'issue et sans implication de sa part, la bourse sera annulée.

- *Evolution du montant de la bourse :*

Le montant de l'aide est fixé, selon les revenus, à 500 ou 1 000 €.

La tranche permettant d'obtenir une bourse de 200 € est supprimée.

- *Mise en place d'un complément de bourse :*

Une aide additionnelle de 200 € est instaurée pour les bénéficiaires rencontrant des difficultés financières particulières pour s'acquitter du solde. La commission statuera sur ce complément qui ne sera pas attribué aux personnes ayant eu leur bourse annulée.

- *Modalités de versement de la bourse aux auto-écoles :*

Pour les débutants, la réalisation de la contrepartie sera exigée, en plus de l'obtention du code, pour le versement du second acompte de la bourse et non plus pour le solde.

Pour les personnes ayant déjà débuté le permis, la réalisation de la contrepartie conditionnera le premier versement.

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 90 VEI833 CVIL PCONDUIR

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHSET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4221**

#### **3d- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE ATTRIBUTION**

##### **RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009 et 28 juin 2010 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 8 novembre 2012,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 14 novembre 2012,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Madame Assia PILIPOSYAN, la somme de 800 €;

Monsieur Yahaya CAMARA, la somme de 800 €;  
Mademoiselle Vanessa GALAND, la somme de 800 €;  
Madame Anne-Marie GAKOU, la somme de 800 €;  
Mademoiselle Edouardine DURAND, la somme de 800 €;  
Mademoiselle Aurélie COULON, la somme de 800 €;  
Mademoiselle Océane THERASSE, la somme de 800 €;  
Mademoiselle Irène ALMEIDA DA COSTA, la somme de 800 €;  
Mademoiselle Elodie FRESIER, la somme de 800 €;  
Monsieur Gino KLEIN, la somme de 800 €,  
Mademoiselle Jennifer ARTHENAY, la somme de 800 €;  
Monsieur Baptiste JOUFFROY, la somme de 800 €;  
Mademoiselle Sonia OUASSIM, la somme de 800 €;  
Monsieur Romain MARTIN, la somme de 200 €;  
Mademoiselle Aurélie EL BAZ LERICHE, la somme de 800 €;

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

- un premier versement après la réalisation de la contrepartie pour les personnes ayant déjà obtenu le code au préalable ou de l'obtention du code de la route au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école pour les leçons de conduite ;

- un deuxième versement après la réalisation de la contrepartie et au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école pour les leçons de conduite.

PROPOSE d'attribuer un premier versement à l'auto-école pour les personnes suivantes :

Monsieur Aliou TOURE, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Mademoiselle Elodie BALDIVIA, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Mademoiselle Assia BOUBBA, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Mademoiselle Murielle DESSAINT, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Madame Marie-Laure BOURGEOIS, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Mademoiselle Priscilla LOUWOWO, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Mademoiselle Nissa AMARI, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Monsieur Léonce TABI NDZANA, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Monsieur Jordan BLANZY, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Monsieur Brice LOLL, la somme de 200 € (sur la base maximale de 400 €);  
Mademoiselle Pauline FOCHEATO, la somme de 100 € (sur la base maximale de 200 €);  
Mademoiselle Céline HERNANDEZ, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Monsieur Edmond BETIS, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Madame Mobio ZALO, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Monsieur Christopher ROYET, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €);  
Mademoiselle Samira BERTTT, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €)

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé par la présente délibération et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Mademoiselle Anaïs CARPENTIER, la somme de 400 € ;  
Madame Marguerite NDOCKI, la somme de 800 € ;  
Monsieur Daniel NDOCKI, la somme de 800 € ;

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4222**

#### **3e- CLASSES ECO-CITOYENNES ET VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 14 novembre 2012,

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, souhaite accorder aux enseignants volontaires une aide financière au projet déposé dans le cadre d'une démarche au Développement Durable ou du label Ville d'Art et d'Histoire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe du versement d'une subvention aux écoles ayant déposé un projet validé, selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>VILLE</b>		
Subvention – indemnités kilométriques matériel/intervenants		
<b>SORTIES AVEC NUITEES DANS LA REGION</b>		
13€/jour/élève	/	100€matériel 100€intervenants/classe
<b>SORTIE SANS NUITEE DANS UN PERIMETRE DE 200 KM</b>		
Forfait de 350€classe	3€/km pour un trajet de 50 à 200 km	idem
<b>SORTIE AVEC NUITEES HORS REGION</b>		
13€/jour/élève	3€/km pour un trajet < à 350km	idem

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574/20/2ED201/EDUC/DD ECOLES du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3°, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### Délibération n° 12-4223

#### **4a- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION THEATRALE « INSTANTS CRITIQUES »**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 23 octobre 2012,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, une représentation intitulée « Instants critiques », le mardi 20 novembre 2012 à 20 h 30, mise en scène par François Morel,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subventions au Salmanazar, d'un montant maximal de 3 000 €, pour cette représentation théâtrale intitulée « Instants critiques »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267  
EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la  
présente copie est conforme à la délibération  
inscrite au registre et dont le compte rendu  
a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213  
du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4224**

#### **4b- LABELLISATION ET MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE ANNEE SCOLAIRE 2012-2013**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la ville du 23 octobre 2012

Considérant que dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes, la Ville souhaite renouveler le dispositif du Service Civique Volontaire,

Considérant que ce service permet d'offrir aux jeunes sparnaciens volontaires de 18 à 25 ans, l'opportunité de s'engager dans des missions d'intérêt général au service de la collectivité,

Considérant que le Service Civique donne droit à une indemnité mensuelle versée par l'Etat d'un montant de 465,83 € à la prise en charge des coûts afférents à sa protection sociale et à un complément versé par la Ville au titre de sa participation aux frais d'alimentation ou de transport,

Considérant que la Ville souhaite également obtenir son agrément Service Civique afin de se voir confier le tutorat de chaque jeune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de l'établissement d'un agrément de Service Civique fixant les modalités d'accueil, de prise en charge et de mise à disposition des jeunes en service civique volontaire

ADOPTE le principe d'accueillir 7 jeunes Sparnaciens âgés de 18 à 25 ans en Service Civique pour une durée de 6 mois à 9 mois,

ADOPTE le principe du versement mensuel d'une indemnité de 106,04 € à chaque jeune volontaire,

DIT que la dépense globale sera imputée sur le compte 2ED240/20/6228

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### Délibération n° 12-4225

#### **4c- ALLOCATION ETUDES REGURON ATTRIBUTION 2012 ET BOURSES EXCEPTIONNELLES**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 mai 2006 instaurant le principe du versement d'une allocation études,

Vu l'article 2 du cahier des charges de l'allocation études,

Vu l'avis de la commission d'attribution du 7 novembre 2012,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 23 octobre 2012, et de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant la nécessité d'aider ces étudiants qui répondent aux critères d'attribution d'une aide exceptionnelle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement des bourses d'études pour 29 étudiants, d'un montant total de 11 650 euros et d'une aide exceptionnelle pour 3 étudiants d'un montant total de 2800 euros :

Melle Benjamine DOBBELAERE, la somme de 2000 € ;

Melle Charlène LABESTE, la somme de 450 € ;

Melle Emilie MAHYER, la somme de 350 € ;

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6714 202ED 240 ENSE REGURON.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaients présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaients excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4226**

#### **4d- SUBVENTION DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que chaque année une valorisation de la mise à disposition des gymnases et terrains de sport est établie sur la base des créneaux d'utilisation attribués annuellement à chaque association,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs et le versement des subventions aux associations, selon le tableau joint,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte SDS 725 411 6574 SPOR SUBLOCATION et les recettes sur le compte SDS 725 411 752 SPOR SUBLOCATION.

Adopté à l'unanimité des votants (34 voix) (Mme LUTUN ne prend pas part au vote.).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYEAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4227**

#### **4e- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT PAUL-BERT EN LOCAUX ASSOCIATIFS ET SYNDICAUX**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 23 octobre 2012 et de la commission Administration Générale et Finances du 12 novembre 2012,

Considérant le projet de réhabilitation du bâtiment Paul-Bert en locaux associatifs et syndicaux,

Considérant que l'Etat, via l'ADEME, et la Région Champagne-Ardenne, financent les investissements liés à la mise en place d'équipements énergétiquement performants et de procédés permettant une économie d'énergie sur ce projet et ce, via le Fonds Régional Environnement Climat ;

Considérant que l'Etat, au titre du FEDER, finance les investissements relatifs à la Haute Qualité Environnementale,

Considérant que la Région Champagne Ardenne et le département de la Marne subventionneront également au titre du contrat territorial,

Considérant la nécessité de solliciter un accompagnement financier pour cette opération,

Considérant la nécessité de solliciter une autorisation de démarrage anticipé des travaux auprès des différents partenaires.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le plan de financement prévisionnel de la réhabilitation du bâtiment Paul-Bert en locaux associatifs et syndicaux, conformément aux éléments suivants :

DEPENSES			RECETTES	
Opération	Coût estimatif des travaux (HT)	Coût estimatif des travaux (TTC)	Partenaires	Financement
Réhabilitation du bâtiment Paul Bert	1 420 127,84	1 698 472,90	ADEME/Région F.R.E.C. (80 % du surcoût BBC)	– 55 465,70
<i>Dont surcoût lié à la HQE</i>	<i>58 755</i>	<i>70 270,98</i>	Etat - FEDER (50 % du surcoût HQE)	35 135,49
<i>Dont surcoût lié au BBC</i>	<i>57 970</i>	<i>69 332,12</i>	Région/Contrat de Pays	120 000
Honoraires	172 861,51	206 742,37	Conseil Général	281 951,53
Frais annexes	16 323,05	19 522,37	Ville d'Epernay	1 432 184,92
<b>TOTAL</b>	<b>1 609 312,40</b>	<b>1 924 737,64</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 924 737,64</b>

SOLLICITE de l'Etat, via l'ADEME, et la Région Champagne-Ardenne, l'attribution d'une subvention, sur les investissements liés à la mise en place d'équipements énergétiquement performants et de procédés permettant une économie d'énergie sur ce projet et ce, via le Fonds Régional Environnement Climat ;

SOLLICITE de l'Etat, l'attribution d'une subvention, sur les investissements relatifs à la Haute Qualité Environnementale de la nouvelle structure et ce, au titre du programme européen FEDER 2007-2013 (axe 3 mesure 1 action 3 – développer la HQE dans les bâtiments publics et les entreprises), conforme au plan de financement adopté ;

SOLLICITE de la Région Champagne-Ardenne l'attribution d'une subvention au titre du contrat territorial, conforme au plan de financement adopté ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Marne l'attribution d'une subvention, conforme au plan de financement adopté.

SOLLICITE auprès des différents partenaires une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 10F252/33/1311/MDAS et 10F252/33/1312/MDAS du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### Délibération n° 12-4228

#### 5a- DENOMINATION DE VOIE

##### **RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 9 novembre 2012,

Considérant qu'il est important de donner une identité légale à cette voirie,

Considérant la nécessité de classer la voie dans le domaine public communal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de baptiser la voirie longeant le parc urbain de Bernon et reliant la rue Brahms à l'avenue Middelkerke, **rue du Parc**.

DECIDE de classer la rue du Parc dans le domaine public communal

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4229**

#### **5b- CESSATION D'ACTIVITES DE LA FERTILINE**

**RAPPORTEUR : Jacques GUILLAUME**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 9 novembre 2012,

Considérant que suite à l'arrêté de la déchetterie de la Fertiline, la société SITA DECTRA doit réaliser un dossier de cessation d'activités du transfert de déchets non dangereux de la Fertiline à Chouilly.

Considérant que le dossier doit au préalable recueillir l'aval de la commune d'implantation,

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle et doit donner son accord sur le réaménagement et la remise en état du terrain,

Considérant le projet d'aménagement transmis par SITA DECTRA,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le dossier de cessation d'activités du site de la Fertiline à Chouilly,

Emet un avis favorable au projet de réaménagement.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETTPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4230**

#### **5c- INSCRIPTION DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 9 novembre 2012,

Considérant que l'association des randonneurs et pèlerins 51 a sollicité l'autorisation de passage et de balisage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à travers Epernay,

Considérant que l'association souhaite obtenir l'inscription de ce chemin au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (P.D.I.P.R),

Considérant que le dépôt d'une telle demande nécessite l'avis des communes traversées par ce chemin,

Considérant par ailleurs, que le balisage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle afin que ce dernier soit identifiable par le promeneur entraîne la conclusion d'une convention de balisage.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'inscription de l'itinéraire du chemin de Saint-Jacques au P.D.I.P.R.,

Autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention avec l'Association des Randonneurs et Pèlerins 51 autorisant le balisage du parcours sur les domaines publics et privés de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4231**

#### **5d- AMENAGEMENT URBAIN DEPLAFONNEMENT DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2003 instituant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune d'Epernay,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2003 instituant des subventions pour travaux d'intérêt architectural sur le périmètre de la ZPPAUP,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2005 précisant que le montant de la subvention sera de 20 % du coût TTC des travaux subventionnables et sera plafonné à 4 573,47 € et qu'un déplafonnement pourra être accordé à titre exceptionnel dans la limite de 10 000 € maximum, après avis de la Commission « Ravalement de façades »,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 1<sup>er</sup> juin 2012 par Monsieur Olivier COLLARD,

Considérant l'intérêt architectural de l'ensemble situé 15, avenue de Champagne et les travaux entrepris de restauration à l'identique,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur Olivier COLLARD une subvention de 20 % déplafonnée dans la limite de 6 860,20 € du montant des travaux subventionnables estimés à 41 317,60 €, portant le montant de la subvention à 6 860,20 €.

Adopté à l'unanimité des votants (32 voix) (3 ne prennent pas part au vote M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3e, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### **Délibération n° 12-4232**

#### **5e- DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 9 novembre 2012,

Considérant que dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique de maîtrise de l'énergie, la Ville d'Epernay s'est engagée dans une démarche volontariste de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de réduction des consommations d'énergie.

Considérant que la Ville d'Epernay envisage la réalisation d'un diagnostic de son éclairage public.

Considérant l'objectif de la Ville, à travers diagnostic éclairage public, d'identifier les travaux de performance énergétique à entreprendre sur ses installations dans les prochaines années afin de dimensionner au mieux son marché d'exploitation.

Considérant que l'ADEME et la Région Champagne-Ardenne, dans le cadre de leurs missions respectives, contribuent financièrement à la réalisation des ce type d'études,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,



Article 1 : AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et la Région Champagne-Ardenne à hauteur de 50 % de 53 879,80 euros TTC correspondant au coût de l'étude.

Article 2 : DIT que les recettes seront créditées sur le compte 7EV724-821-7472-CSMU du budget pour le Fonds Régional Environnement Climat.

Article 3 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, au nom de la Ville, à signer tous documents, conventions ou attestations relatifs aux subventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29.11.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 novembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 4a, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, présente à partir du rapport 2i, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, jusqu'au rapport 3°, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par Mme Virginie LUTUN.

### Délibération n° 12-4233

#### **6- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 20 septembre 2012, d'organiser une exposition de peintures et sculptures d'Ewa ROSSANO, du 17 octobre au 24 novembre 2012 à la médiathèque centre-ville et à l'Office du Tourisme d'Epernay, et ce, moyennant la somme de 3030 € T.T.C.

2°) Le 24 septembre et le 8 octobre 2012, d'organiser 10 lecture à voix haute d'octobre 2012 à juin 2013, 1 intervention publique exceptionnelle le 24 novembre 2012, et 1 séance publique de clôture de l'année en juin 2013 avec l'Association Art Terre, à la médiathèque centre-ville, du 2 octobre 2012 à juin 2013, et ce, moyennant la somme de 1850 € T.T.C.

3°) Le 24 septembre 2012, d'organiser 2 interventions « Atelier flash : initiation à la création de marionnettes de papier » avec le Salmanazar animées par la compagnie Succursale 101, à la médiathèque Daniel-Rondeau le 13 octobre 2012 de 10 H 00 à 12 H 00, et à la médiathèque centre-ville, le 20 octobre 2012 de 10 H 00 à 12 H 00, et ce, moyennant la somme de 413,82 € T.T.C.

4°) Le 26 septembre 2012, dans le cadre de la manifestation intitulée « Habits de Lumière » de confier à :

-Sylvain LECRIVAIN, deux expositions d'œuvres-installations d'Art récup, du 4 décembre 2012 au 12 janvier 2013, à la médiathèque centre-ville, et du 4 décembre 2012 au 26 janvier 2013 à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 4500 € T.T.C.

-« La Compagnie des Sea Girls » l'organisation d'une représentation du spectacle intitulé « Les Sea Girls fêtent la fin du monde » au théâtre Gabrielle-Dorziat, le 15 décembre 2012 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 8 762,70 € T.T.C

-« La Compagnie TRANSE EXPRESS » et la société « ETC AUDIOVISUEL », la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'une parade-spectacle avec un final en hauteur et d'un spectacle « Son et Lumière » sur la façade de l'Hôtel de Ville, les vendredi 14 et samedi 15 décembre 2012 à partir de 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 78 804,09 € T.T.C.

-l'association « Compagnie Cercle de Feu », l'organisation de deux représentations d'un « spectacle de feu » d'une durée de 45 minutes chacune, le 14 décembre 2012 à 21 H 00 et le 15 décembre 2012 à 20 H 15 dans la cour du Château Perrier, et ce, moyennant la somme de 5740 € T.T.C.

5°) Le 26 septembre 2012, de confier à l'association GENERATION GYM, les animations des ateliers « gymnastique douce » et « danse », à la Maison Pour Tous, du 8 octobre 2012 au 30 juin 2013, le lundi de 14 H 00 à 15 H 00 et le jeudi de 10 H 30 à 11 H 30, et ce, moyennant la somme de 30 € de l'heure.

6°) Le 26 septembre 2012, de confier à l'association AFRICAA, les animations de l'atelier danse africaine adultes du 11 octobre 2012 au 30 juin 2013, le jeudi de 17 H 45 à 19 H 15, hors vacances scolaires, à la Maison Pour Tous, et ce moyennant la somme de 120 euros la séance.

7°) Le 26 septembre 2012, de confier à l'auto-entreprise ATELIER 14, les animations en atelier céramique du 12 octobre 2012 au 30 juin 2013, le vendredi de 14 H 00 à 23 H 00 et le samedi de 14 H 00 à 18 H 00, à la Maison Pour Tous, et ce, moyennant la somme de 15 euros de l'heure.

8°) Le 26 septembre 2012, d'accueillir trois « Rendez-vous philo » avec l'association FLG Conseil, les 4 octobre 2012, 14 février 2013 et 16 mai 2013 de 18 H 30 à 20 H 00, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 1050 €.T.T.C.

9°) Le 26 septembre 2012, d'organiser trois lectures théâtralisées avec l'association « Le Théâtre de Lin » le 10 novembre 2012, le 2 février, et 6 avril 2013 à partir de 16 H 00, à la Médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 1950 € T.T.C.

10°) Le 26 septembre 2012, de passer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de la Vie Associative avec le groupement :

- PACE ARCHITECTURE
- SNC LAVALIN
- INDDIGO
- KAHLE ACOUSTICS SPRL

Le montant total du coût de réalisation résultant de la passation des marchés de travaux, que le Maître d'œuvre s'engage à respecter s'élève à 9 503 866,19 € T.T.C.

11°) Le 27 septembre 2012, de consentir à Monsieur Laurent FORTUNATO une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire concernant le logement de type I au milieu du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé 7, allée de la Montagne Pelée, du 28 septembre 2012 au 30 septembre 2013, moyennant la somme de 263,00 € par mois.

12°) Le 2 octobre 2012, de conclure un marché de mandat pour la réalisation d'études préalables concernant l'aménagement du quartier des Berges de marne avec la société d'économie mixte AGENCIA, et ce, moyennant la somme de 34 588,32 € T.T.C.

13°) Le 3 octobre 2012, le refinancement du prêt n° MPH270272EUR001 d'un montant de 2 041 800,16 € auprès de Dexia Crédit Local.

14°) Le 3 octobre 2012, de conclure un marché pour l'aménagement d'une zone de rencontre au Quai de la Villa avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : ACTUEL PAYSAGE « Aménagement d'espaces verts » et ce, moyennant la somme de 31 857,07 € T.T.C.

-lot n° 2 : ACTUEL PAYSAGE « serrurerie-menuiserie » et ce, moyennant la somme de 3 121,56 € T.T.C.

-lot n° 3 : EDIVERT « maçonnerie » et ce, moyennant la somme de 3 528,20 € T.T.C.

15°) Le 8, et 31 octobre, 7 novembre 2012, d'accepter les indemnisation de :

- 330,25 euros, représentant le montant de la réparation de la chaudière d'un appartement sis 1, boulevard du Cubry suite à un dommage électrique dû à un orage, le 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- 566,72 euros, correspondant au remplacement du vitrage endommagé de Mairie Accueil, au cours d'une manœuvre par un automobiliste, le 24 mai 2012.

- 251,81 euros, correspondant à la remise en état d'une borne sise place Hugues-Plomb, endommagé au cours d'une manœuvre par un bus, le 14 septembre 2012.
- 107 euros, correspondant à l'indemnisation requise par le Procureur de la République pour chaque mis en cause suite à la dégradation de la clôture du skate park par deux mineurs, le 4 avril 2012.

16°) Le 18 octobre 2012, de passer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment Paul-Bert en locaux associatifs et syndicaux avec le groupement :

- BLP ARCHITECTES
- INGEBA
- IVOIRE
- MCI THERMIQUES
- BETELEC
- EUREXO TECS

Le montant du forfait définitif de rémunération est fixé à 206 752,37 € T.T.C et le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre s'élève à 1 698 472,90 € T.T.C.

17°) Le 23 octobre 2012, dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs, durant les vacances de la Toussaint 2012, de confier à :

-l'auto-entreprise ATELIER 14, les animations en atelier Céramique qui sont prévues pour la période du 5 au 9 novembre 2012, de 9 H 30 à 12 H 30, à la Maison Pour Tous, et ce, moyennant la somme de 15 € de l'heure.

-l'auto-entreprise « BEGYN Olivia », les animations de l'atelier « Découverte musique et chant » qui sont prévues le 8 novembre 2012, à la Maison Pour Tous, et ce, moyennant la somme de 30 € de l'heure.

18°) Le 29 octobre 2012, de conclure un nouveau contrat avec la société AGYSOFT, pour assurer la maintenance du progiciel MARCO de gestion des marchés publics, celui-ci prendra effet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 pour une durée maximale de 5 ans soit jusqu'au 30 avril 2018, et ce, moyennant la somme de 3918 euros H.T annuel.

19°) Le 29 octobre 2012, de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 1 642 382 €, dans le cadre d'une opération de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain des quartiers Vignes Blanches et Beausoleil.

20°) Le 30 octobre 2012, de modifier la décision n° 2012-4128 portant la mise à disposition de locaux sis 148, rue des Jancelins à l'A.E.F.T.I, pour prendre en compte la demande de réduction de locaux.

21°) Le 5 novembre 2012, dans le cadre du Téléthon, d'organiser une démonstration et initiation de danse country en collaboration avec « l'Association Américan Country Festigny », à la salle polyvalente de la Mairie de Quartier, le 7 décembre 2012 de 19 H 30 à 21 H 30, et ce, à titre gracieux.

22°) Le 5 novembre 2012, dans le cadre des activités extrascolaires durant les vacances scolaires d'hiver d'organiser un séjour au ski en collaboration avec M. BROLIN, directeur du centre de montagne « Les Jacobeys » à Prémanson, du 16 au 23 février 2013, pour 14 jeunes âgés de 14 à 17 ans et 3 adultes accompagnateurs, et ce, moyennant la somme de 461 € T.T.C par enfant et par adulte.

23°) Le 7 novembre 2012, de prêter des œuvres au Musée des Beaux Arts de la Ville de Reims pour l'exposition « Les Arts de l'effervescence. Champagne ! » du 14 décembre 2012 au 26 mai 2016, et ce, à titre gracieux.

24°) Les 24, 25, 27 septembre, 2 octobre 2012 de mettre :

-le studio de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

-ALMA ENCRIADA, du 24 septembre 2012 au 24 septembre 2013, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois, le mardi de 20 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'association ARTEMUSE, du 24 septembre 2012 au 24 septembre 2013, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois, le vendredi de 18 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-ISAAC, du 24 septembre 2012 au 24 septembre 2013, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois, le samedi de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Groupe de musique JAJAPOWER, du 24 septembre 2012 au 24 septembre 2013, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois, le mercredi de 20 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-The MONSTER KLUB, du 24 septembre 2012 au 24 septembre 2013, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois, le jeudi de 20 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle de danse de l'Espace Bernon Animation, rattachée à la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-l'E.P.S.M.M, le mardi en période scolaire, à compter de la signature et jusqu'au 15 juillet 2013, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

Mme PROTIN, du 12 octobre à 17 H 00, au 15 octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

Mme AUBERT, du 26 octobre à 17 H 00, au 29 octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

Mme MELE, du 2 novembre à 17 H 00, au 5 novembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme DUHAMEL, du 19 octobre à 17 H 00 au 22 octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-M. GABARRON, du 30 novembre à 17 H 00 au 3 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-Club de Prévention, le 27 novembre 2012 de 9 H 00 à 14 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'association « AFPAM », le 15 et 22 novembre 2012 de 8 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme CARRE, du 16 novembre à 17 H 00 au 19 novembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-Mme GARDET, du 7 décembre à 17 H 00 au 10 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-bureau des permanences au niveau 0, ainsi que le centre de ressources au niveau -1, de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-la Mission Locale, du 2 octobre 2012 au 31 août 2013, le mardi, renouvelable par reconduction expresse pour une année, dans la limite de deux fois, et ce, à titre gracieux.

-CMPE, du 3 octobre 2012 au 31 août 2013, le mercredi, jeudi, et vendredi, renouvelable par reconduction expresse pour une année, dans la limite de deux fois, et ce, à titre gracieux.

-les bureaux de permanences, les salles d'activités, la ludothèque et le centre de ressources de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-le Club de Prévention, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18 H 00 à 19 H 30, ainsi que pour les permanences sociales et actions collectives de 14 H 00 à 16 H 00, sur réservation préalable, jusqu'au 31 août 2013, renouvelable par reconduction expresse pour une année, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2015, et ce, à titre gracieux.

-deux bureaux d'accueil au niveau 0, ainsi qu'une salle d'attente contigüe, de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-le Conseil Général de la Marne, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, renouvelable par reconduction expresse pour une année, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2015, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-M.CISSE, du 2 novembre à 17 H 00 au 5 novembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260,00 €.

-Mme OKOROMU, du 9 novembre à 17 H 00 au 12 novembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260,00 €.

-l'Etoile Sparnacienne, du 23 novembre à 17 H 00 au 26 novembre 2012, et ce, à titre gracieux.

-Mme MAREST, du 30 novembre à 17 H 00 au 3 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260,00 €.

-l'association Bernon Loisirs, du 14 décembre à 17 H 00 au 17 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme BEENEN, du 16 novembre à 17 H 00 au 19 novembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260 €.

-l'A.S.A.S.M, le 20 décembre 2012 de 8 H 30 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. ANGUILA, du 21 décembre à 17 H 00 au 24 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260,00 €.

-la salle Belle Noue, à la disposition de :

-M. PIERRARD, du 7 décembre à 17 H 00 au 10 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130,00 €

-la grande salle et le foyer du théâtre Gabrielle-Dorziat, à la disposition de :

-la Jeune Chambre Economique d'Epernay et sa région, le 1<sup>er</sup> décembre 2012, et ce, moyennant la somme de 1 319 €.

-le foyer du théâtre Gabrielle-Dorziat, à la disposition de :

-l'association « Club 41 n° 92 », le 23 octobre 2012 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 472 €.

-la salle de réunion de la mairie de quartier, à la disposition de :

l'Association du Secours Populaire, le 17 octobre 2012 de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

25°) Les 20, 26 septembre, 8 octobre, 5 novembre 2012, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4026 à 4030, 4072 à 4075, 4100 à 4104, 4107, 4112 à 4116, 4126, 4133 à 4134 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Le Directeur Général des Services